

**MODÈLE 1**

**Déclaration de l'Employeur - hors champ d'application  
PCS Employés Activité d'entreprise Construction  
Commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200)**

L'Employeur<sup>1</sup>,

Nom/Dénomination :

.....

Siège social : .....

.....

Numéro d'entreprise (numéro BCE) :

Numéro d'unité d'établissement (si applicable) : .....

Représenté par

Nom : .....

Qualité : .....

- Déclare souhaiter sortir du champ d'application du régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction, tel qu'instauré par la convention collective de travail du 8 décembre 2022 instaurant un régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction ;
- Déclare sur l'honneur qu'à la date du .../.../..... tous les Employés Activité d'entreprise Construction (à l'exception éventuelle des étudiants et des apprentis) qui relèvent de la Commission paritaire auxiliaire pour employés (CP 200) sont affiliés à un ou plusieurs régimes de pension d'entreprise qui sont au moins équivalents au régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction, conformément aux exigences prévues à l'article 3 de l'Annexe 2 de la convention collective de travail du 8 décembre 2022 instaurant un régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction ;
- Accepte, à la simple demande de l'Organisateur du régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction, le Fonds de sécurité d'existence pour les pensions complémentaires de la construction – fbzp-fsep Constructiv (en abrégé : « fbzp-fsep Constructiv »), de fournir toute information qu'il juge nécessaire pour vérifier l'exhaustivité et l'exactitude de la présente déclaration et des données attestées ;
- S'engage à communiquer au Fonds de sécurité d'existence pour les pensions complémentaires dans la construction – fbzp-fsep Constructiv (en abrégé : « fbzp-fsep Constructiv ») toute modification du (des) régime(s) de pension d'entreprise ayant pour conséquence qu'il(s) n'est (sont) plus au moins équivalent(s) au régime de pension complémentaire sectoriel pour les Employés Activité d'entreprise Construction.

---

<sup>1</sup> Il s'agit de l'entité juridique (sur la base du numéro d'entreprise) ou, le cas échéant, des unités d'établissement (sur la base du numéro d'unité d'établissement), si l'entité juridique compte plusieurs unités d'établissement.



**fbz p·fsep**

*Si l'Employeur a plusieurs régimes de pension d'entreprise, il transmet alors une liste de tous les plans de pension en indiquant la catégorie d'Employés Activité d'entreprise Construction affiliés à chacun de ces plans de pension :*

Plan de pension (nom de l'organisme de pension + numéro de police si l'organisme de pension est une compagnie d'assurance)	Description de la catégorie Employés Activité d'entreprise Construction
..... .	..... .
..... .	..... .
..... .	..... .
..... .	..... .
..... .	..... .
..... .	..... .

Faite à ..... Le .....

Signature : .....

**À renvoyer par courrier recommandé accompagnée de l'attestation actuarielle à :**  
**Fonds de Sécurité d'Existence pour les Pensions complémentaires de la Construction**  
**fbzp-fsep Constructiv**  
**Rue Royale 132, bte 3 1000 Bruxelles**  
**La date du cachet de la poste fait foi**

**fbzp-fsep Constructiv** traite vos données à caractère personnel pour l'exécution de ses missions légales. Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données, vous pouvez consulter le site [www.pensiob.be](http://www.pensiob.be) ou envoyer un e-mail à [info@fsep.be](mailto:info@fsep.be).